

autres suffisait à peine aux seuls moines (1). Après l'abandon de ce lieu en 1135, les bois envahirent les fossés et la surface de l'enceinte; les bâtiments, dépouillés de tout ce qui pouvait servir aux constructions nouvelles (2), ne tardèrent pas à tomber en ruines, et il n'y demeura rien qui pût en conserver le souvenir.

Le *monasterium vetus* où saint Bernard, comme hésitant et craignant de sortir entièrement de la vallée, fixa d'abord le nouvel emplacement de l'abbaye, et d'où elle s'avança ensuite davantage vers la plaine, prit peu à peu dans la mémoire la place de l'ancien Clairvaux. Abandonné lui-même en quelque sorte, puisque toutes les grandes constructions de l'abbaye se groupèrent autour de l'église, bâtie environ 200 toises plus loin, le *monasterium vetus* dut à un sort à peu près commun avec l'ancien Clairvaux d'être confondu avec lui dans la tradition.

Il était demeuré cependant une vague souvenance de la vérité, dont je trouve la preuve dans ce curieux passage du *Voyage littéraire* :

« Nous étions à Clairvaux, disent les Bénédictins, dans le temps que les religieux ont coutume d'aller, après Pâques, à la fontaine de saint Bernard, qui est à une demi-lieue du monastère; là, étant arrivés, ils chantent un répons de saint Bernard, le *Regina cœli*, et mettent chacun au pied de la grande croix, qui est auprès de la fontaine, de petites croix de bois qu'ils font, et boivent avec la main de l'eau de la fontaine. Ils ont coutume d'y aller le mardi après le dimanche de Quasimodo; car, à Clairvaux, les religieux ne sortent point du monastère durant l'octave de Pâques, ni durant celle de la Pentecôte, non plus que pendant le Carême.... Nous voulûmes

(1) « Et cum quotidie catervatim adventantium numerus augetur, non posse eos intra constratas recipi officinas, et vix oratorium solis sufficere monachis. » (S. Bern. Op., *Ernaldus*, V, 29.)

(2) Tel me paraît être le sens de ces paroles de saint Bernard: *Si hæc omnia confregerimus, poterunt homines sæculi male de nobis sentire, quod aut leves sumus et mutabiles, etc.* (S. BERN. Op., *Ernaldus*, V, 29.)

(3) Le P. Mabillon, annotant cette lettre *in medio imbre sine imbre scriptam*, ajoute: « *Locus ubi id contingit, prope Claramvallem, oratoriolo spectabilis est, ob facti memoriam.* » (S. BERN. Op., *Epist.* 1.) Dom Joseph Mèglinger détermine d'une façon plus précise la position de la chapelle: « *Extra muros locum illum petivimus, in quo Divus Bernardus epistolam in imbre sine imbre legitur composuisse... una cum Guilielmo, quo utebatur ad scribendas epistolas, in silvam monasterio vicinam, secreti gratia secedens, excipienti in membrana cepit dictare..... distat a monasterio Claravallensi hic locus media hora, in umbilico silvæ ad muros usque pertingentis. Ad prodigii memoriam perpetuam parvum sacellum erexere, in quo depictum mirabile hoc factum cernitur.* » (*Iter Cist.*, p. 207.) Je trouve ici une nouvelle preuve de mon opinion sur le premier emplacement de Clairvaux. Saint Bernard écrivait à son neveu Robert vers l'année 1119 (S. BERN. Op., *Epist.* 1); il habitait alors l'ancienne

« être de la partie, et nous eûmes la curiosité de voir cette fontaine, qui fournissait autrefois des eaux aux premiers religieux de Clairvaux; nous vîmes en passant, un peu au-dessus de l'enclos du monastère, une chapelle érigée dans l'endroit même où fut écrite la lettre de saint Bernard à son neveu Robert (3), au milieu d'une très-grande pluie, sans que le secrétaire en fût incommodé, ni le papier mouillé (4). »

Le pèlerinage annuel à cette fontaine de saint Bernard, qui fournissait autrefois de l'eau aux premiers religieux, n'est-il pas le témoignage précieux de la tradition sur la première fondation de Clairvaux? Pourquoi ces cérémonies toutes commémoratives, ce répons de saint Bernard et cette eau bue à la main, si l'on n'eût pas voulu rappeler le souvenir du fondateur et de la pauvreté des premiers disciples, au lieu même où ils s'étaient fixés d'abord (5)?

Geoffroy, ancien scribe de saint Bernard, envoyant la Vie du saint abbé à l'archevêque Eskil, lui écrivait: « Je prie ceux qui pourront lire ces lignes, si ma prolixité leur déplaît (de votre part je ne crains rien de pareil), je les prie de m'excuser, en considérant que l'amour me suggérait de longs récits. » Ce serait aussi là mon excuse, Monsieur le comte, si les moindres détails ne devenaient pas très-précieux, quand ils se rapportent à un saint. Tous les monuments destinés à rappeler le souvenir de saint Bernard ont péri. Sa mémoire est en quelque sorte oubliée dans les lieux qu'il illustra par tant de prodiges, et l'église de Ville n'a pas un autel où l'on puisse honorer son image. Son tombeau a été violé; ses cendres ont été dispersées; le vaste monastère, où il laissa sept cents moines en mourant, a été transformé en maison

abbaye. La chapelle, élevée à l'endroit où se fit le miracle de la lettre *in imbre sine imbre*, s'en trouvait fort rapprochée: en effet, si le saint abbé était sorti de l'enclos du monastère pour n'être pas troublé dans son travail—*ad dictandum quippe secretius septa monasterii egressi fuerant* (S. BERN. Op., *Guillelmus*, XI, 50), — il n'avait pas eu besoin de s'en éloigner beaucoup, la forêt lui offrant aussitôt le calme de ses retraites profondes. Tandis qu'en plaçant l'ancien Clairvaux au *monasterium vetus*, on fait faire à saint Bernard une demi-lieue de chemin avant de trouver la solitude qui lui était nécessaire pour dicter sans être interrompu.

(4) *Voyage littéraire*, tom. I, p. 185.

(5) Une information du 11 avril 1580 nous apprend qu'il y avait sur la source de la fontaine S. Bernard une belle bastiment en pierre de taille et sur le devant d'icelluy une belle croix de pierre. Des ennemis de l'abbaye avaient tout détruit environ un an auparavant. Un des témoins dit dans sa déposition qu'avant la rupture de la fontaine, l'eau s'espanchoit en aulcunx endroitz par le val, et que l'on y faisait boire les bestiaux. En 1747 la fontaine était couverte par une voûte en pierre, surmontée d'une haute croix de pierre. Dans l'été dernier (1854), pendant les ravages du choléra, on a placé une statue de saint Bernard sous l'arcade de pierre qui existait à la source de la fontaine.

centrale de réclusion (Appendice, n° 16). C'est donc un pieux devoir de recueillir avec le plus grand soin tous les documents propres à retracer au moins quelque image de ce qui n'est plus.

Ne serais-je pas trop heureux, d'apporter mon humble tribut à ces vastes recherches que vous avez entreprises sur l'histoire de saint Bernard, et dont vous promettez toujours de faire jouir le public chrétien (1).

L'antique abbaye de Clairvaux a été bouleversée de fond en comble; il n'en reste que l'immense enclos, témoignage de sa splendeur déchue (2), des greniers et des celliers servant de réfectoires aux condamnées (3). J'ai passé devant ses murs avec tristesse, et détournant mes regards: à la sainte et volontaire captivité du cloître, a succédé la captivité forcée du crime. Vous partagerez les sentiments qui remplissaient mon âme, en relisant ce trait sublime de la vie de saint Bernard.

« Saint Bernard, pour certaines affaires, alla trouver Thibaut, comte de Champagne. En approchant de la ville, où il se trouvait alors, il rencontra une grande troupe d'hommes, qui, sur l'ordre du comte, traînaient au supplice un voleur fameux. A cette vue, le très-miséricordieux abbé, saisissant les liens qui garottaient ce misérable, dit à ses bourreaux: « Abandonnez-moi ce larçon; je veux le pendre de mes propres mains. »

« Le comte ayant appris l'arrivée du serviteur de Dieu, s'était hâté de venir au devant de lui: car il l'aima et l'honora toujours avec une affection et un respect singulier. Il l'aperçut tirant derrière lui le voleur par la corde; et saisi d'étonnement il s'écria: « Eh! vénérable Père, qu'avez-vous fait en ramenant des portes de l'enfer ce scélérat condamné mille fois! Pouvez-vous sauver celui qui est devenu un véritable démon? Vous ne parviendrez jamais à le corriger, et la seule bonne action

(1) Lettre de M. le comte de Montalembert à l'auteur, du 12 sept. 1854.

(2) Il résulte d'une sentence sur gageure, rendue le 14 avril 1633 par le lieutenant général de Chaumont, que l'enceinte totale de Clairvaux (8,050 pieds de roy réduits à 402 cordes 1/2) était de 650 pieds plus étendue que celle de Chaumont (7,400 pieds de

« dont il soit capable, c'est de mourir. Laissez cet homme aller à la perdition, puisque sa vie dangereuse a détruit celle d'un grand nombre de gens. Il vaut mieux mettre en sûreté, par sa mort, les jours de beaucoup de personnes, que menacer par sa vie l'existence de mes sujets. »

« Très-excellent prince, répondit saint Bernard, je sais que ce malheureux est un grand pécheur, et qu'il mérite les plus cruels tourments; aussi ne pensez pas que je veuille le laisser aller impuni: je songe, au contraire, à le livrer aux bourreaux, et à lui faire expier ses forfaits par un châtiment d'autant plus juste, qu'il durera davantage. Vous aviez ordonné qu'il périrait par un supplice court et momentané: je le ferai consumer par une mort lente et journalière. Vous auriez laissé suspendu au gibet pendant quelques semaines; je l'attacherai à la croix, et je le laisserai vivre parmi les souffrances. »

« Le prince très-chrétien se tut, et n'osa plus contredire le saint. Celui-ci aussitôt revêtit le captif de sa tunique; et coupant ses cheveux, il le réunit au troupeau du Seigneur, d'un loup en faisant une brebis, et d'un voleur un frère convers. Amené à Clairvaux, cet homme demeura obéissant jusqu'à la mort; répondant admirablement par sa constance au nom de Constant qu'il avait reçu au baptême. Après plus de trente années, il s'en alla vers Dieu, qui par les mérites de notre bienheureux Père, avait daigné le préserver de la double mort de l'âme et du corps (4). »

Je suis avec respect, monsieur le comte,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

PH. GUIGNARD,

Ancien archiviste du département de l'Aube, bibliothécaire de la ville de Dijon, correspondant du ministère de l'instruction publique.

1855.—5 mars.

roy réduits à 370 cordes). *Arch. Hist. de l'Aube*, par M. Vallet de Viriville. Troyes, 1841; in-8°, p. 441.

(3) *Voy. Archéol. dans le départ. de l'Aube*, par Arnaud. Troyes, 1843, p. 229.

(4) S. Bern. op. *Excerpta ex Ecord. Magno Cist.*, XV. — S. Bern. gen. illust. assert. — Herbert. *De miracul.* II, 15. — *Menol. Cist.*, 21 juin.

APPENDICE.

N° 1.

Rectification du catalogue des abbés de Clairvaux, donné par le *Gallia Christiana*.

Une lettre autographe de Dom Et. Brice rectifie l'erreur commise dans le catalogue des abbés de Clairvaux, donné par le *Gallia Christiana*, tome IV. On y a fait figurer à tort un Jean II, qui aurait été le xxiii^e abbé. Il faut donc, à partir du xxiv^e inclusivement, retrancher, en se servant de ce catalogue,

une unité de chacun des nombres qui expriment l'ordre de succession des abbés de Clairvaux.

La lettre de Dom Et. Brice est collée sur le recto de la feuille contenant les colonnes 808 et 809, dans l'exemplaire du *Gallia Christiana* appartenant à la Bibliothèque publique de Troyes, et provenant

de Clairvaux, selon toute apparence. J'ignore à qui elle était adressée : la feuille de garde n'existe plus. Je l'ai copiée très-exactement.

« Il est juste, Monsieur, que ceux qui vous ont induit en erreur vous désabusent en se corrigeant eux-mêmes. Nous avons mis un Jean II, abbé de Clairvaux, sur la foy du Livre des Fiefs de l'Eglise de Langres. Ce livre est réel et subsiste dans la Bibliothèque du roy, n° 9582 b. dans le Chartulaire de l'Eglise de Langres » (Dom Et. Brice a mal copié l'ancien n° du ms. qui était 9852 B; le n° actuel est 5188); et « c'est par ce que j'ai vu moi-même et lu la Charte, que j'ai remarqué la faute; elle ne consiste ni dans le nom de l'Abbé, ni dans le fait, mais dans la date. Celui de nous qui a fait l'extrait a lu, sinon a mis, 1281 au lieu de 1287 qui i est; ce qui s'accorde parfaitement avec Jean III, qui, par ce moyen, ne sera plus que le second, qui fut élu en 1286. Ainsi il faut omettre, comme les autres ont fait, le 23^e Abbé Jean II, et par ce moyen Jean III deviendra le II^e du nom et le 25^e Abbé de Clairvaux qui fit l'accord avec Gui, évêques de Langres, que je trouve dans le même Chartulaire appelé *Man.* en 1280. Je ne sais pas si vous feriez si mal de lire ce Chartulaire pour votre histoire de Clairvaux, mais il faut trouver un quelqu'un qui sache lire, ce qui n'est pas si commun. J'ai

l'honneur d'être avec toute la considération possible, Monsieur,
« Votre très-humble et très-obéissant serviteur,
« Fr. Et. BRICE.

« Le 9 décembre 1737, de l'Abbaie de S.-Germain des Prés à Paris. »

Peut-être la lettre de Dom Et. Brice était-elle adressée à Dom Claude Guyton, qui a laissé deux volumes de notes extraites des archives de l'abbaye de Clairvaux, dont j'ai parlé plus haut? On voit qu'il y rapporte le texte d'un titre de l'année 1280, mentionnant *Thibaut abbé de Clairvaux*, avec l'intention bien évidente de prouver qu'il n'y a pas eu en 1280 un abbé de Clairvaux du nom de Jean. (*V. ms. Matthieu, XV, p. 81.*)

J'ai trouvé dans les Archives de l'Aube une copie sur papier, collationnée en 1476, d'une convention entre Thibault, abbé de Clairvaux, et un abbé anglais, datée du jour de la Nativité de la S.-V. l'an 1282. Le même dépôt conserve l'original d'une convention entre le prieur de Cunfin (*dép. de l'abbaye de S.-Claude*) et Thibault, abbé de Clairvaux, datée du mardi avant Pâques de l'an 1280. — *Parchemin, le sceau manque: On a collé au dos un fragment de papier sur lequel on lit: Charte remarquable pour prouver que ce n'était point un Jean II qui était abbé de Clairvaux en 1280.*

N° 2.

Dernier acte de la vie conventuelle dans l'abbaye de Clairvaux. — États des revenus de Clairvaux en 1790.

En 1790, l'abbaye de Clairvaux se composait de vingt-six religieux profès, y compris l'abbé Louis-Marie Rocourt, âgé de quarante-sept ans, de dix frères convers et de dix affiliés pensionnaires de la maison. Trois moines étaient absents. Le 24 mai de cette année, les officiers municipaux de la commune de Clairvaux signifièrent à l'abbé, au prieur et aux religieux qu'ils étaient prêts à recevoir la déclaration de ceux d'entre eux qui voudraient s'expliquer sur leur intention de quitter la maison ou d'y demeurer. Voici leur réponse citée d'après le procès-verbal: « Monsieur le révérend abbé nous a dit qu'en sa qualité d'abbé de Clairvaux, il n'avait d'autre désir que de rester, vivre et mourir dans son abbaye, et a signé F. L.-M. Rocourt, abbé de Clairvaux. » Dix-neuf religieux déclarèrent qu'ils étaient dans l'intention de profiter de la liberté qui leur était accordée par l'Assemblée nationale, et signèrent. Deux autres annoncèrent qu'ils ne sortiraient qu'après s'être munis d'une autorisation du pape. « M. La Ramée (Louis), maître des novices, âgé de cinquante-six ans, profès de Buzet, a déclaré vouloir rester dans l'ordre et la maison de Clairvaux par préférence, s'il est possible, et a signé Fr. LA RAMÉE. » Tous les frères convers manifestèrent l'intention d'user de la liberté accordée par l'Assemblée nationale.

Extrait du procès-verbal de l'inventaire fait à l'abbaye de Clairvaux par MM. les officiers municipaux dudit lieu, le 24 mai 1790 en présence de l'abbé, du prieur et des religieux. (*Archives de l'Aube.*)

N° 3.

Certificat de M. Rocourt constatant l'authenticité du chef de saint Bernard.

« Je soussigné, ancien abbé de Clairvaux, demeurant actuellement à Bar-sur-Aube, certifie à tous ceux qu'il appartiendra que le chef de saint Bernard, premier abbé de Clairvaux, qui avait été exposé depuis des siècles à la vénération des fidèles dans l'église de ladite abbaye, et dont j'ai donné à M. le baron Charles Caffarelli, préfet du départe-

ment de l'Aube, officier de la Légion-d'Honneur, pour en disposer comme il jugera convenable, le reste précieux qui, en mil sept cent quatre-vingt-dix, est demeuré en ma possession, et sur lequel j'ai appliqué dans l'intérieur du crâne le même cachet en cire rouge dont l'empreinte est plus bas, a été tiré par moi, en présence de plusieurs person-

nes, dont je regrette de ne pouvoir plus joindre le témoignage au mien, du reliquaire qui le renfermait, lorsque les administrateurs du district de Bar-sur-Aube, au nom et conformément aux ordres du gouvernement, se sont emparés de toutes les matières d'or et d'argent qui se trouvaient dans le Trésor dudit Clairvaux. En foi de quoi j'ai délivré le présent certificat pour servir et valoir partout où besoin sera. Fait à Bar-sur-Aube, le premier octobre mil huit cent treize, signé L.-M. Rocourt, ancien abbé de Clairvaux. »

A côté, à droite, est un cachet en cire rouge portant sur un écusson ovale les lettres L. M. R. entourées. Plus bas est écrit:

« Stephanus Antonius de Boulogne, etc. Viro præsentis instrumenti sub signo et sigillo D. Rocourt, nuper abbatibus Claravallensis, permissum intro scriptas sanctas et insignes S. Bernardi, abbatibus, reliquias, primum, D. Carolo Caffarelli, Præfecto Provinciæ Albulensis concessas et ab eodem

D. Præfecto Ecclesiæ nostræ cathedrali, die 24^e decembris, anno 1813, dono datas, atque in arca ligneâ deargentata vitroque clausa reconditas, publicæ fidelium venerationi exponi. — Datum Trevis, sub signo nostro, sigilli nostri appositione, die quarta mensis septembris, anno Domini millesimo octingentesimo decimo sexto.

Loc. Sigilli.

« † STEPHANUS ANTONIUS,
« Episcopus Trecentis. »

Ces deux pièces, écrites sur papier, existent au secrétariat de l'évêché de Troyes.

Le certificat de M. Rocourt, constatant l'authenticité du chef de saint Malachie, et l'autorisation de l'exposer donnée par M. de Boulogne, se trouvent dans la chasse de saint Malachie, mais comme ces documents sont entièrement semblables à ceux que nous venons de citer et portent les mêmes dates, il est inutile de les reproduire.

N° 4.

Recherches sur les reliques enlevées à Clairvaux en 1790 et 1791.

Feu M. Girardon, chanoine de la cathédrale de Troyes, me communiqua en 1845 quelques renseignements sur les reliques enlevées à Clairvaux, avant que l'abbaye fût vendue. Monsieur Girardon, originaire de Bar-sur-Aube, frère d'un administrateur du district de ce nom, s'était trouvé bien à même de connaître ce qui se passait à Clairvaux

vers 1790; mais son grand âge ne lui permettait plus de rappeler à sa mémoire des souvenirs précis.

Il paraît que M. Rocourt, avec les chefs de saint Bernard et de saint Malachie, emporta celui de saint Vincent, diacre et martyr d'Espagne (1), celui de saint Barnabé (2), ainsi que celui de sainte

(1) En 855, le corps de saint Vincent fut transporté d'Espagne à Castres. En 1225, le cardinal Conrad en envoya la tête à Clairvaux (Manrique, *Ann. Cist.*, ann. 1225, IV, n. 9); aussi quand les Dominicains de Castres découvrirent les restes du saint dans leur église, en 1259, cette précieuse relique fut trouvée absente. « Caput autem martyris almi non est inventum cum corpore, quod, ut fidelis tradit antiquitas... caput in theca argentea servabatur, et diebus præcipuis et festivis ex more adorandum ostendebatur populis christianis... quid autem factum fuerit de capite, quo deyenit vel ubinam habeatur et sit, apud nos nescitur, apud omnes communiter dubitatur, licet varia asseverent; quidam namque, quod apud Claramvallem C. O. abbatiam, per quemdam cardinalem ejusdem O., in partibus istis legatum, fuerit deportatum. » (Ex hist. de inventione S. corp. B. Vincentii in Bern. Guidonis hist. fundation. convent. O. F. P. Tolosanæ provinciæ. (*Veter. script. ampliss. collectio. Paris, 1724, t. VI, col. 497.*)

La tête de S. Vincent était conservée à Clairvaux dans un riche reliquaire: on peut voir dans Manrique (*ibidem*) la description du vase qui la contenait: c'est le texte de l'*Inventaire* de 1504. Voici ce qu'en dit l'*Inventaire* de 1640, fol. 8, rect. vers.: « Item, un autre reliquaire d'argent doré en forme de coupe, où repose le chef de saint Vincent martyr. Le pied est supporté de quatre petits sièges d'airain doré sur lesquels sont assis les quatre évangélistes; la poignée est environnée de huit ronds en esmail, et la coupe est entourée de huit images hautes de six doigts avec ces escripteaux: *Dominus Jesus Christus, sancta Maria, Gabriel angelus, sanctus Joannes Baptista, sanctus Philippus, sanctus Mammes, sanctus Vincentius et Michael angelus*, tenant une couronne. Au-dessus de ces images reslevées en bosse, il y a huit chapiteaux embelis de pierres et autant de tours garnies de reliques. Dans le creu de la coupe est le chef tout entier de saint Vincent auprès duquel sont quelques autres reliques, mais sans leurs propres escripteaux, lesquels, l'an mille six cent quarante, ont été trouvés tout

à fait consumés par l'humidité du lieu où cinq ans et demy auparavant, les reliques avaient été cachées à cause du danger des guerres. Le haut de la couverture est en façon de pomme ornée de fleurs et d'estoilles en esmail, d'où dépend un petit reliquaire en forme de livret contenant des reliques de *sancto Andomaro*. Ce chef de saint Vincent a été donné à Clairvaux par Conrad évêque de Portu et légat du Saint-Siège. Ce reliquaire a été fait du temps des RR. PP. en Dieu Dom Laurent XIV^e, et Dom Radulphe XV^e, abbés de Clairvaux. Manque un bras à une image de N. S., et sept places sont vuides de leurs pierres. » (Cf. *Gallia Christiana*, t. IV, col. 804.)

(2) *Inventaire* de 1504, fol. 8 verso. « Vas in quo continetur caput S. Barnabæ Apostoli. Quod caput attulit nonnus Artaudus, cellerarius Clarevallis. Hoc vas factum est tempore domni Evrardi et domni Guillelmi Abbatum, et nonni Drogonis sacristæ Clarevallis, ex xxx marchis argenti et 1 et 1/2 auri. »

Inventaire de 1640, fol. 7 verso, « En l'armoire cottée E, il y a premièrement un beau reliquaire d'argent doré, comme en pyramide, où repose le chef de S. Barnabé, Apostle; le pied n'est que d'airain soutenu de trois testes de lièvres d'airain doré, mais est couvert d'argent avec six roses en esmail de diverses pierres précieuses; la poignée a six images en esmail, au-dessus de laquelle sont représentés les mystères de l'annonciation avec cet escripteau: *Ave Maria gratia plena*, de la nativité de N. S., de l'allée des pasteurs en Bethléem avec cet escripteau: *Gloria in excelsis*, de l'adoration des roys et de la présentation de N. S. au temple, avec l'image de N. D. tenant le petit Jésus. Sur ces mystères il y a six chapiteaux avec six piliers et autant de tournelles, dans lesquelles les reliques n'ont point d'escripteaux maintenant..... Le vaisseau où est le chef de S. Barnabé, Apostle, est couvert d'un grand chapiteau au bas duquel se voit la représentation de la naissance, du baptesme, de la transfiguration, du crucifiement, de la résurrection et ascension de N. S. Au sommet de la py-

Anne (1). M. Hérardin, curé de Longchamps, occupé à rédiger le catalogue de la bibliothèque de Clairvaux (*Lettre des administrateurs du directoire de Bar-sur-Aube à MM. du directoire du département*, 27 août 1791, Archives de l'Aube), enrichit M. Girardon, son ami, d'un grand nombre de précieuses reliques. M. Girardon en disposa, quand les jours redevinrent meilleurs, en faveur de communautés religieuses. Mais n'ayant tenu registre d'aucun de ces différents dons, il est fort difficile d'en retrouver la trace. J'ai vu entre ses mains une petite portion de la vraie croix, provenant du trésor de l'abbaye, dont il distribuait des fragments, avec son attestation en forme. Cet honorable chanoine avait encore une ou deux vertèbres de saint Bernard, accompagnées du certificat suivant :

« Je soussigné, L. Hérardin, prêtre desservant de Longchamps-lès-Clairvaux, diocèse de Troyes, certifie, à tous ceux qui ces présentes verront, qu'en 1792 (c'est une erreur, 1773 est la date donnée par les pièces officielles), résidant alors à Clairvaux, lors de l'ouverture du tombeau de saint Bernard, premier abbé de Clairvaux, qui fut faite par le procureur-syndic et les membres du district, j'ai extrait moi-même du tombeau deux vertèbres du saint abbé, et que je les ai divisées pour être distribuées aux églises qui désireraient posséder une portion de ce précieux trésor, que j'ai renfermé dans un papier ficelé d'une tresse rouge et scellé de deux cachets, pareils à celui apposé au bas des présentes, lequel paquet j'ai remis à mon ami, M. l'abbé Girardon, chanoine de Besançon. En foi de quoi j'ai délivré ce présent certificat, signé de ma main et scellé de mon cachet; à Bar-sur-Aube, le 8 octobre 1823. Signé: Hérardin, desservant de Longchamps-lès-Clairvaux, cachet portant les lettres L et H entrelacées. »

Au bas était écrit: « Je certifie que M. L. Hérardin, curé de Longchamps est digne de foi, et qu'on doit ajouter foi à sa signature; à Bar-sur-Aube, le 10 octobre 1823. Signé: L. M. Rocourt, abbé de Clairvaux. » A côté est une empreinte de cire rouge représentant un écu portant de... au chevron chargé de trois trèfles de... abaissé sous une fasce de... chargé de trois trèfles de... parti de Clairvaux; surmonté d'une couronne de comte, timbré à dextre et à sénestre d'une mitre.

Je crois qu'une portion de la mâchoire inférieure de saint Bernard, dont l'authenticité était attestée par le même M. Hérardin, a été donnée, par M. Girardon, à l'archevêché de Besançon.

Il y avait, en 1845, au secrétariat de l'évêché de Troyes, un petit paquet en papier gris portant le cachet rompu de Mgr de Barral, ancien évêque de

ramide est un chrystal plein de reliques, lesquelles autrefois avoient leurs escripteaux, mais maintenant ils sont tous consommés et esfacés à cause de l'humidité du lieu où ce reliquaire a été caché parmi les guerres en l'an 1635 jusques à l'année présente 1640. Le chef de S. Barnabé a été apporté à Clairvaux par dom Artandus, et ce reliquaire a été fait du temps de R. P. en Dieu dom Evrard, XVII^e et de dom Guillaulme XVIII^e Abbés de Clairvaux. Manquent 3 pierres. »

(1) *Inventaire* de 1640, fol. 18 verso, « Plus un reliquaire d'argent doré, en forme de chapelle; au-dessus est une croix avec un crucifix d'un côté, et la Vierge de l'autre. Il s'ouvre au milieu où est un chrystal en oval par où l'on voit: *Occiput S. Annæ matris, M. V.* »

Ce n'était qu'une portion du chef vénérable de sainte Anne conservé à Duren, dans le diocèse de Cologne. (*Vsuardi martirol. cum notis Molani: Antuerpiæ, 1583.*) La forme elle-même du reliquaire met ce point hors de doute.

Troyes, avec cette inscription: « *Petite costé et os du col de saint Bernard, et morceaux de soye et lingés dont il était enveloppé dans sa chässe. Ossements et reliques de saint Bernard, tirées de sa chässe à Clairvaux, en 1791 ou 1792 (inexactitude que je viens de relever).* » Ces reliques avoient été données par le pieux M. d'Arvisenet, ancien grand vicaire du diocèse. Un petit fragment de soie bleue, portant un lion brodé en soie jaune, était joint aux os.

L'église de Ramerupt (arrondissement d'Arcis-sur-Aube) possède deux insignes fragments des chefs de saint Bernard et de saint Malachie, qui lui ont été donnés par M. Millot, ancien greffier en chef du tribunal de Troyes, M. Millot les tenait de M. l'abbé Dolat, curé de Sainte-Madeleine de Troyes qui les possédait de troisième main. Voici la copie de l'authentique dont ils sont accompagnés:

« Nos frater Ludovicus-Maria Rocourt, sacre Facultatis Parisiensis doctor theologus, ordinis Cisterciensis Pater primarius, Abbas Clarevallis in diocesi Lingonensi, omnibus presentes litteras inspecturis et singulis quorum interest, salutem in Domino, Notum et certum facimus quod die secunda mensis Aprilis anni millesimi septingentesimi nonagesimi, precibus domini Joanis Jemelet in favorem alterius personæ religionis catholicæ, apostolicæ et romanæ cultricis, famæque et nominis integritate commendabilis, benigne annuentes, et propter singularem nostram erga ipsum dilectionem Christianamque fraternitatem, præsertim ipso supradicto domino, presentibusque dominis Francisco Brelet et Petro Francisco Meriot, ac insuper Ludovico Lavocat secretario commisso ad hoc specialiter invitatis subsignatis, parvas ex capite S. Bernardi primi Clarevallis Abbatis, et ex capite Divi Malachie archiepiscopi vulgo Darmagh in Hibernia, veræ caritatis fœdere sanctissimo Bernardo adstricti dum viveret, et in nostra ecclesia sepulti, particulas excerptimus, quas supradicto domino Jemelet dedimus, serico purpuram rubente, desuper papyro seorsim obvoluto ac sigillo nostro nostrique archiepis obsigillato impositas. In cujus rei fidem sub signo nostro manuali presentes emisimus et archiepis muniri jussimus, die, mense et anno quibus supra. *Locus sigilli* (2). J. JEMELET. P. F. MERIOT. F. BRELET. F. L. M. ROCOURT, abbas Clarevallis. L. LAVOCAT sec^{us} comm^{us}.

L'authentique est sur une feuille pliée de papier vergé d'une teinte bleuâtre.

Les fragments des chefs ont été sciés. La relique de saint Bernard a 66 millimètres dans le sens de la longueur; 18 millimètres dans sa plus grande largeur, et 5 dans la partie où elle est la plus étroite;

Inventaire de 1504, fol. 10 verso. « Item vas argenteum deauratum sine suo pede honeste compositum in quo est pars capitis sancte Anne matris Dei Genitricis, ponderis III marcharum, dimidie uncie et unius trientis, cujus etiam pes servit ad portandum corpus Christi in die sanctissimi sacramenti altaris. »

Je mentionne quelques titres relatifs au culte de sainte Anne à Clairvaux, conservés dans les archives de l'Aube.

— 1379, 15 avril. — Permission par Jean, abbé de Clairvaux, pour une lampe devant l'autel de sainte Anne, en l'église de Clairvaux (*parchemin*).

— 1383, 23 mars. — Ordonnance de l'abbé de Clairvaux pour une lampe en l'honneur de sainte Anne et de saint Michel (*id.*).

— 1385, 15 déc. — Fondation pour la fête de sainte Anne (*id.*).

(2) Même cachet que celui que j'ai décrit plus haut, en rapportant le texte du certificat donné par M. Hérardin.

son épaisseur, prise aux deux extrémités, est de 7 et de 8 millimètres. Sa teinte est plus foncée que celle de la relique de saint Malachie dont voici les dimensions, disposées dans l'ordre ci-dessous: 48 millimètres — 15 millimètres — 14 millimètres — 5 et 6 millimètres. Chaque fragment est encore muni de son morceau de soie rouge, et porte le même cachet que l'authentique et de plus le sceau de Mgr l'évêque de Troyes, qui a reconnu ces reliques le 15 juillet 1850.

Chaque fragment est renfermé dans un papier de la même couleur que l'authentique, et marqué du même cachet, qu'il n'est pas nécessaire de briser pour ouvrir les petits paquets. Leur suscription est: *De capite S. Bernardi et De capite divi Malachie*, de la même main que l'authentique.

Je termine en transcrivant une note que M. Du Lac voulait bien m'envoyer le 19 février 1856; elle a été rédigée par une personne qui a longtemps habité la Trappe de Bellefontaine.

« En 1791, D. Rocourt donna au R. P. D. Augustin de Lestranges deux parcelles très-considérables du crâne de saint Bernard et de celui de saint Malachie: j'en ai l'authentique. J'ai vu aussi les particules données par D. Augustin à l'abbaye de Bellefontaine; elles avoient chacune environ un centimètre carré de l'épaisseur de 4 à 5 millimètres; et on sait (l'histoire de la Val-Sainte en Suisse l'atteste) que l'abbé D. Augustin en donna des portions à peu près égales à bon nombre de ses monastères, et qu'il en réserva par devers lui à la Val-Sainte une relique assez grande pour en distribuer des fragments aux couvents à naître. Cette histoire de la Trappe de la Val-Sainte, près Fribourg en

Suisse, est imprimée en tête des deux vol. in-4° intitulés: *Règlements de la Maison-Dieu N.-D. de la Trappe de la Val-Sainte, Fribourg, 1792 ou 1793.*

« Les reliques données à l'abbaye de Bellefontaine près Cholet (Maine-et-Loire), furent dérobées dans l'église où elles étaient exposées un jour de fête en 1826, je crois; mais il me semble que l'authentique de D. Rocourt y est encore conservé.

« Quant à la crose d'ivoire [de saint Bernard], D. Rocourt l'avait emportée avec lui. Il en fit présent à D. Augustin, je ne sais plus en quelle année, mais bien postérieurement à l'ancienne révolution; c'était, autant que je puis me le rappeler, dans les premières années de la Restauration. Ce qui est certain, c'est qu'on la possède maintenant à Bellefontaine, avec l'authentique écrit tout entier et signé de la main de D. Rocourt: je l'ai lu bien des fois. Cette crose, du reste, n'a plus son pied ou bâton; on n'a que la partie recourbée depuis la petite boule qui probablement était attenante au pied.

L'extrémité représente une espèce de tête de serpent, je crois. La couleur de l'ivoire est un peu jaunâtre; elle est presque partout couverte de taches rousses plus ou moins grandes. On l'a, bien à tort, surchargée de brillants qui ne permettent pas de la voir dans toutes ses parties. La pomme ou petite boule est entr'ouverte par une large crevasse déjà ancienne.

« D. Rocourt donna en 1822 ou 1824 à un Père trappiste une partie de la natte sur laquelle dormait saint Bernard: ce sont tout simplement des joncs tressés. On en conserve sept à huit à Bellefontaine, de la longueur de 10 à 12 centimètres; mais il n'y a point d'authentique »

N^o 5.

Lettre de l'envoyé génois à son retour de Clairvaux (Ms. XV de M. l'abbé Matthieu p. 55.)

Mon révérend Père et vénérable Seigneur (c'était D. Claude Largentier, abbé de Clairvaux), enrichi d'un si précieux don, duquel je suis favorisé par la bonté de Votre Révérence et charité de vos Pères, il ne se pouvoit faire qu'il ne me réussit un heureux voyage avec tout succès favorable. J'arrivai donc en notre pays le troisième août, et d'un premier pas fus au palais ducal, où étant introduit devant le sénat et le collège sérénissime, après avoir rendu compte en bref de la charge de ambassadeur qui m'avoit été imposée, je donnai à entendre pour preuve du soin et de la diligence que j'avois faite, que je portois avec moi quelque trésor de notre glorieux protecteur, et de la grande courtoisie que j'avois reçue de vous; je portai sur le lieu quant et quant moy ce trésor. Cette nouvelle fut entendue avec telle réjouissance intérieure, avec tel applaudissement et contentement extérieur, que difficilement le pourrois-je expliquer. Il fut aussitôt arrêté de luy faire une image entière d'argent, en icelle, au lieu propre que sa relique se doit mettre, y reposer cet os sacré, et le porter à l'advenir à la procession qui se fait annuellement en l'honneur de ce grand saint, le jour de sa feste. Dès l'heure mesme elle fut consignée es-mains du duc sérénissime, afin de la conserver jusqu'à ce que le tout fust appresté. Mais quand le bruit eust couru par la ville d'une telle chose, l'allégresse qu'en reçut un chacun, les grands et les petits, les nobles et le menu peuple, fust très-grande, et tous, désireux d'entendre raconter comme le tout s'estoit passé, cherchoient tous moyens comment et par quelle façon on l'avoit pu obtenir, qui leur causoit en partie d'aller de-

mandant, sçavoir de quel endroit du corps du saint; l'un disant d'une façon, l'autre d'une autre, ne se pouvant contenir d'allégresse. Au lieu où elle reposito par plusieurs jours furent fort fréquentes les visites, et s'enquéroit-on plutôt de moy de cecy que de tout autre chose qui m'eust pu arriver pendant mon voyage avec grande estime d'un tel trésor, et mille remerciemens envers vos Révérences, vostre saint monastère et tous les Pères qui y demeurent; tellement qu'il n'y avoit celui qui ne désirast seulement que quelqu'un d'iceux que plus vous aymés, pour le bon succès d'une telle affaire, fussent été présents, pour leur pouvoir rapporter comme le tout s'estoit passé. Enfin vint le jour de la feste du saint, qui eschet fort à propos en ceste saison pendant laquelle tous les citadins sont en ville, à tout le moins vindrent quasi tous en la cité, et fust la plus fréquente et la plus célèbre procession qui se soit faite de nostre temps. Mais pour autant qu'on n'avoit pas eu du temps assez pour faire l'image, on mit la relique en un vase travaillé en crystal doré, au milieu d'une chässe d'argent fort belle et bien grande, où on porte ordinairement le Saint-Sacrement en procession; et semble que plusieurs grâces et faveurs ayent été déjà reçues en partie par l'intercession de ce grand saint. Les sérénissimes sénateurs ont depuis desiné lettres de remerciemens à Vostre Révérence et à votre révérend chapitre, que je vous envoie empacquetées; et de plus ont ordonné qu'au plus tôt soit faite une lampe d'argent honneste, sinon selon le mérite du saint, à tout le moins selon la qualité des personnes qui l'envoyent, laquelle est déjà bien avancée; et ont